

N° 28 – MAI 2013

INFORMATIONS STATISTIQUES

MASSE SALARIALE VERSÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE : SITUATION AU TERME DU 1^{er} TRIMESTRE 2013

Au premier trimestre 2013, la masse salariale versée dans le canton de Genève poursuit sa progression, à un rythme légèrement inférieur à celui du trimestre précédent.

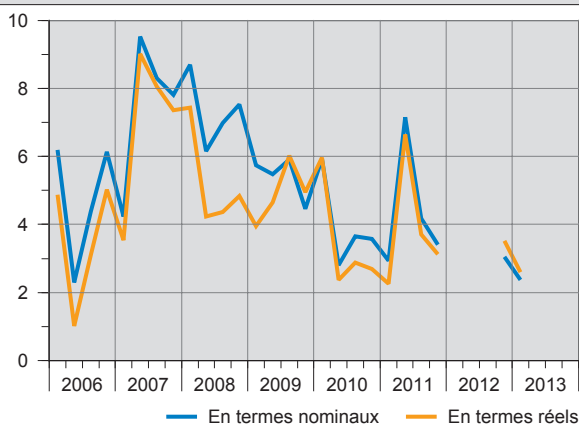
La variation annuelle moyenne (variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent) de la masse salariale s'élève à 2,4 % en termes

nominaux (2,6 % en termes réels). Cette variation était de 3,1 % en termes nominaux (3,5 % en termes réels) à la fin de l'année 2012.

Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, la masse salariale croît de 1,9 % en termes nominaux au premier trimestre 2013 (1,8 % en termes réels).

Variation annuelle moyenne de la masse salariale, depuis 2006 (1) (2) G - 01

En % Canton de Genève

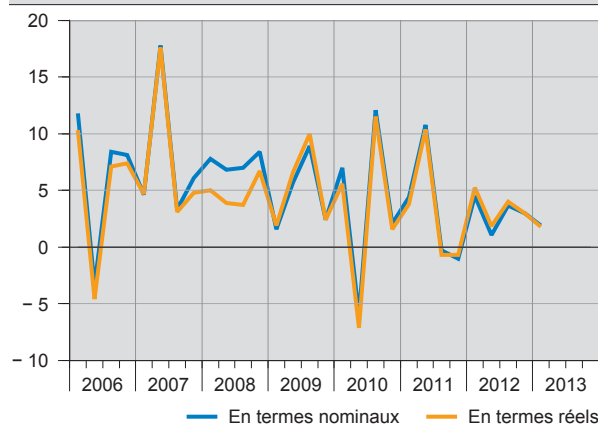


- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
 (2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique

Variation annuelle de la masse salariale, depuis 2006 (1) G - 02

En % Canton de Genève



- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

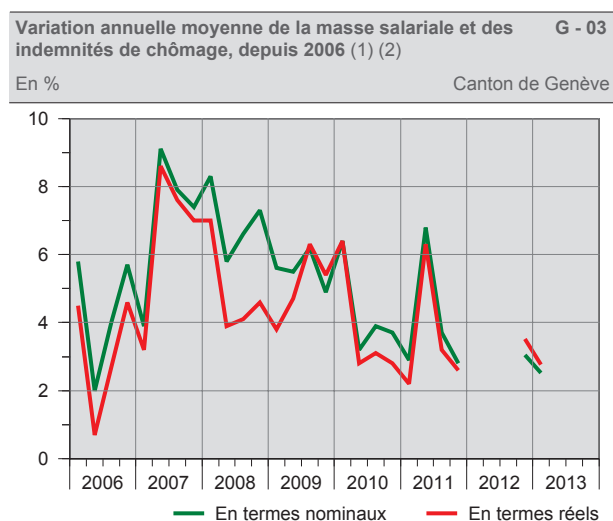
Source : Office cantonal de la statistique

La masse des indemnités de chômage versées dans le canton de Genève est en hausse pour le quatrième trimestre consécutif. En variation annuelle moyenne, l'augmentation est de 11,8 % en termes nominaux (12,1 % en termes réels). Par rapport au premier trimestre 2012, la croissance de la masse des indemnités de chômage est de 11,5 % en termes nominaux (11,4 % en termes réels).

Cependant, les changements législatifs d'avril 2011 (loi sur l'assurance-chômage) et de février 2012 (loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle) rendent encore la comparaison délicate.

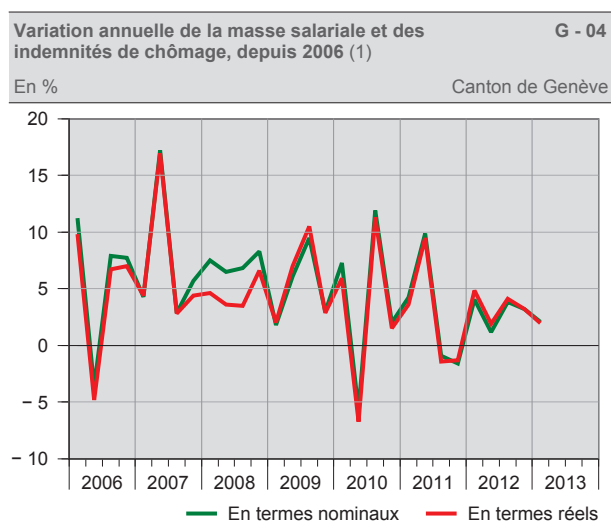
En incluant les indemnités de chômage dans la masse salariale, celle-ci augmente de 2,5 % en variation annuelle moyenne (en termes nominaux ; 2,8 % en termes réels).

Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, l'augmentation au premier trimestre 2013 est de 2,1 % en termes nominaux (2,0 % en termes réels).



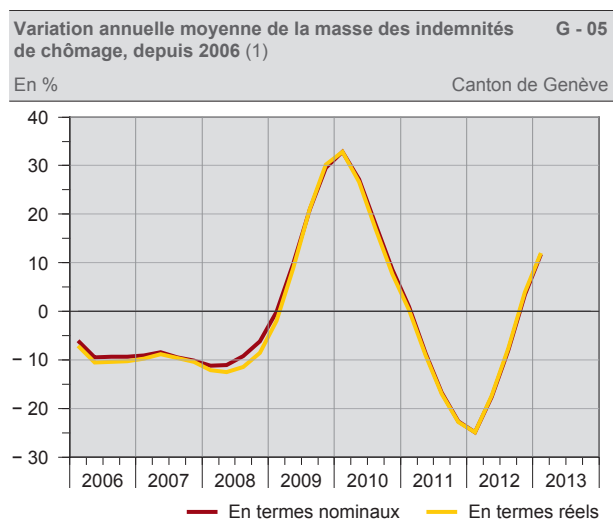
- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie



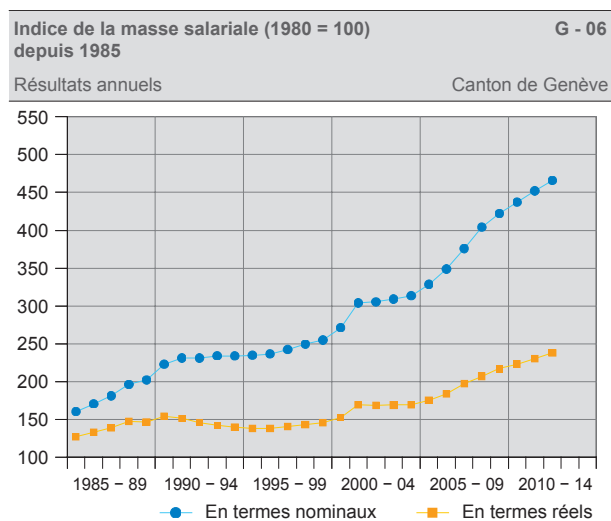
- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie



- (1) Les chiffres de l'année courante sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie



Source : Office cantonal de la statistique

VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE, DEPUIS 1990

T 01

CHIFFRES ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	En termes			En termes			En termes	
	nominaux	réels		nominaux	réels		nominaux	réels
1990	10,2	5,4	2000	6,4	4,8	2010	3,6	2,7
1991	3,7	- 1,7	2001	[12,1]	[11,0]	2011 (1)	3,4	3,1
1992	- 0,1	- 3,9	2002	[0,5]	[- 0,4]	2012	3,1	3,5
1993	1,3	- 2,5	2003	1,2	0,3			
1994	- 0,1	- 1,4	2004	1,4	0,2			
1995	0,4	- 1,5	2005	4,8	3,4			
1996	0,8	0,0	2006	6,1	5,0			
1997	2,4	1,8	2007	7,8	7,4			
1998	2,9	2,2	2008	7,5	4,8			
1999	2,2	1,4	2009	4,5	4,9			

[] Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements de réglementation. Il en résulte que les valeurs de 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2009

T 02

CHIFFRES TRIMESTRIELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2009						
1 ^{er} trimestre	5,7	- 0,1	5,6	3,9	- 1,9	3,8
2 ^e trimestre	5,5	9,8	5,5	4,6	8,8	4,7
3 ^e trimestre	5,9	21,0	6,2	6,0	21,1	6,3
4 ^e trimestre	4,5	29,6	4,9	4,9	30,2	5,4
2010						
1 ^{er} trimestre	5,9	32,8	6,4	6,0	32,8	6,4
2 ^e trimestre	2,8	27,2	3,2	2,4	26,7	2,8
3 ^e trimestre	3,7	17,8	3,9	2,9	16,9	3,1
4 ^e trimestre	3,6	8,6	3,7	2,7	7,7	2,8
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	2,9	1,0	2,9	2,3	0,3	2,2
2 ^e trimestre	7,1	- 8,7	6,8	6,6	- 9,0	6,3
3 ^e trimestre	4,2	- 16,6	3,7	3,7	- 17,0	3,2
4 ^e trimestre	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
2012 (2)						
1 ^{er} trimestre	...	- 24,9	- 24,8	...
2 ^e trimestre	...	- 17,6	- 17,4	...
3 ^e trimestre	...	- 8,0	- 7,6	...
4 ^e trimestre	3,1	3,5	3,1	3,5	4,0	3,5
2013 (3)						
1 ^{er} trimestre	2,4	11,8	2,5	2,6	12,1	2,8
2 ^e trimestre						
3 ^e trimestre						
4 ^e trimestre						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

(3) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2009

T 03

CHIFFRES TRIMESTRIELS ET ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2009						
1 ^{er} trimestre	1,6	11,5	1,8	1,9	11,8	2,0
2 ^e trimestre	5,7	30,8	6,1	6,6	31,8	7,0
3 ^e trimestre	8,9	40,2	9,5	10,0	41,5	10,5
4 ^e trimestre	2,4	36,1	3,0	2,4	36,1	2,9
Ensemble de l'année	4,5	29,6	4,9	4,9	30,2	5,4
2010						
1 ^{er} trimestre	7,0	25,0	7,3	5,6	23,4	5,9
2 ^e trimestre	- 6,0	11,9	- 5,7	- 7,1	10,6	- 6,7
3 ^e trimestre	12,1	3,5	11,9	11,5	2,9	11,3
4 ^e trimestre	2,1	- 2,5	2,0	1,6	- 2,9	1,5
Ensemble de l'année	3,6	8,6	3,7	2,7	7,7	2,8
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	4,4	- 7,8	4,2	3,8	- 8,3	3,6
2 ^e trimestre	10,8	- 27,4	9,9	10,4	- 27,7	9,5
3 ^e trimestre	- 0,3	- 28,6	- 0,9	- 0,7	- 28,9	- 1,4
4 ^e trimestre	- 1,0	- 26,6	- 1,6	- 0,7	- 26,3	- 1,3
Ensemble de l'année	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
2012						
1 ^{er} trimestre	4,5	- 16,2	4,1	5,2	- 15,6	4,8
2 ^e trimestre	1,1	7,6	1,2	1,8	8,4	1,9
3 ^e trimestre	3,7	11,4	3,8	4,0	11,8	4,1
4 ^e trimestre	3,0	16,8	3,2	3,0	16,8	3,2
Ensemble de l'année	3,1	3,5	3,1	3,5	4,0	3,5
2013 (2)						
1 ^{er} trimestre	1,9	11,5	2,1	1,8	11,4	2,0
2 ^e trimestre						
3 ^e trimestre						
4 ^e trimestre						
Ensemble de l'année						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête sur les *salaires versés dans le canton de Genève* est réalisée trimestriellement depuis 1980 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Cette enquête permet de calculer la masse salariale du canton de Genève à partir des cotisations AVS-AI-APG des salariés enregistrées par sept caisses de compensation, d'informations provenant de trois administrations fédérales présentes à Genève ainsi que d'un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui ne cotisent pas aux caisses susmentionnées.

Certaines entreprises actives dans le canton de Genève, qui ne cotisent à aucune des sept caisses de compensation et qui ne sont pas interrogées directement, échappent à l'enquête. Les organisations internationales gouvernementales restent également en dehors du champ. L'enquête ne couvre donc pas la totalité des salaires versés dans le canton. De plus, les résultats peuvent comprendre, dans une moindre mesure, les salaires versés par des établissements sis hors canton.

L'OCSTAT établit, pour chaque trimestre, une masse salariale dont les évolutions sont présentées sous forme de variations annuelles. Les variations et indices exprimés en termes réels correspondent aux valeurs nominales déflatées au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation. Les indices sont calculés par enchaînement et « à population constante ».

Les données concernant les indemnités de chômage ont pour source le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Département des finances

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2013. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 28 – MAI 2013

21.05.2013

